

MG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme du master de spécialisation en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant le master en médecine pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce, par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecin généraliste.

Votre profil

Ce master est accessible aux deux conditions suivantes :

MG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au travers de stages encadrés, d'enseignements de synthèse, de séminaires et de travaux supervisés, le programme du master de spécialisation en médecine générale vise à approfondir les connaissances acquises pendant le master de base pour la gestion et

○ WMEGE2150	Habilités spécifiques du médecin généraliste (partie 1)	Michel De Jonghe Florence Decorte Emilie Dumontier
----------------	---	--

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ WMEGE2251	Soins à la personne et à la population (partie 2)	Olivier Bernard Florence Decorte (coord.) Marc Gilliaux Cassian Minguet	20 [] [12h] [2 Crédits] 🌐		x	
○ WMEGE2252	Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (partie 2)		20 [] [12h] [2 Crédits] 🌐		x	

○ Modules au choix (4 crédits)

L'étudiant doit valider 4 crédits parmi les activités suivantes

⌘ WMEGE2253	Résolution de problèmes spécifiques de médecine générale (partie 2)	Dominique Lamy Bruno Verstraete (coord.)	20 [] [12h] [2 Crédits] 🌐		x	
⌘ WMEGE2254						

				Bloc annuel		
				1	2	3
<p>○</p> <p>WMEGE2352</p>	<p>Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (3e partie)</p>	<p>Emilie Dumontier (coord.) Jean-Marc Feron Véronique Letocart</p>	<p>EN [] [12h] [2 Crédits] </p>			x

MG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chacune des trois années de formation comporte

- une évaluation des modules de formation : présentiel et réalisation de travaux,
- la présentation des examens,
- une évaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée pour tous les candidats,
- une évaluation par le maître de stage de médecine générale.

De plus, la troisième année comporte une évaluation du travail de personnel sous la forme d'une défense orale réalisée devant un jury interuniversitaire.

Pondération des notes : les notes des activités obligatoires et au choix correspondent à 50% des points, la note de stage correspond à 50% des points.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de ce programme est une condition d'obtention de l'agrément auprès du ministère de la santé publique, ce qui autorise la pratique de la médecine générale en Belgique et l'accès au remboursement des soins de santé en Belgique.

GESTION ET CONTACTS

Secrétariat du CAMG

[Sabine Arend & Ayse Gençaga](#)

Tél. 02 764.53.44

Secrétariat facultaire MSCM

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.20.30

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](#) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](#)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission du master complémentaire en médecine générale ([CAMG](#))

Responsable académique du programme: [Cassian Minguet](#)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Responsable académique du master de spécialisation en médecine générale : Cassian: [Cassian Minguet](#)

Jury

- Président du jury: [Cassian Minguet](#)
- Secrétaire du jury: [Guy Beuken](#)

Personne(s) de contact

- Vice-président du master de spécialisation: [Guy Beuken](#)